# RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

DEMANDES DE SEPARATIONS DE BIENS Dame E.iza Théroux, épouse de Charles Cléophas Bernier, Ecr, Avocat d'Arthabaskaville.

#### DIVIDENDES

Dans l'affaire de F. A. Chagnon : premier et dernier dividende payable à partir du 24 Décembre 1889. Bilodeau & Renaud, curateurs.

Dans l'affaire de Benjamin Hugman, de Montréal ; premier dividende payable à partir du 23 Décembre, John McD. Hains, curateur.

Dans l'affaire de Cyprien & Edouard Dussault dit St-Pierre, de Sainte-Hélène; premier et dernier dividende payable à partir du 28 Décembre, Paul Dersaint, curateur, Ste-Hélène de Kamousraska.

Dans l'affaire de Thomas Connolly, de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 30 Décembre, Chs. Desmarteau, curateur.

Dans l'affaire de Collette Décary & Cie, de Montréal; second et dernier dividende payable à rartir du 31 Décembre, Chas Desmarteau, curateur.

Dans l'affaire de D. Campbell & fils, de Montréal; premier dividende payable à partir du 30 Décembre, A. F. Riddell, curateur.

Dans l'affaire de John B. Legault; premier et dernier dividende payable à partir du 27 Décembre., au bureau de Mutchmor Gordon & Cie 104 rue Sparks, Ottawa.

Dans l'affaire de P. W & E. Huot, de Montréal; premier dividende payable à partir du 3 Janvier 1890. Kent & Turcotte, Curateurs.

Dans l'affaire de Lanthier & Cie. de Montréal : premier dividende payable à partir du 3 janvier 1890. Kent & Turcotte, curateurs.

Dans l'affaire de F. J. Hébert, de Granby; premier et dernier dividende payable à partir du 3 janvier 1890. Kent & Turcotte, curateurs.

Dans l'affaire de Buisson & Cie, de Trois Rivières; premier dividende payable à partir du 3 janvier 1890. Kent & Turcotte, curateurs.

Dans l'affaire de Wilfrid Brière, de Ste Monique; premier et dernier dividende payable à partir du 3 janvier 1890. Kent & Turcotte, curateurs.

Dans l'affaire de Martin Granger & Cie, de Montréal; premier dividende payable à partir du 3 janvier 1890. Kent & Turcotte, curateurs.

Dans l'affaire de Soucy & Duperré, selliers, de Québec ; second et dernier dividende payable à partir du 28 décembre

## CURATEURS

M. Joseph P. Royer, de Sherbrooke, a été nommé curateur à la faillite de Gédéon Beauchesne, de Scotstown.

M. G. E. A. Jones, de Québec, a été nommé curateur à la faillite de J. O Skroder, de Québec.

M. J. Morin, de St Hyacinthe, a été nommé curateur à la faillite de F. X. Lamothe, d'Upton.

MM. Kent & Turcotte ont été nommés curateurs à la faillité de P. G. Brassard. MM. J. Millier & J., J. Griffiths, de

Sherbrooke, ont été nommés curateurs à la faillite de George E. Campbell, (Windsor Creamery Co.)

MM. Kent & Turcotte ont été nommés curateurs curateurs à la faillite de L. A. Lavallée, de Berthierville.

M. Henry Bédard a été nommé curateur à la faillite de C. N. Falardeau, de l'Ancienne Lorette.

A. W. Caldwell a été nommé curateur à la fallite de M. C. Mullarky & Cie.

M. A. W. Caldwell a été nommé curateur à la faillite de Ed. Fanning (Mc-Shane Bros & Co).

M. Chas. Desmarteau a été nommé curateur à la faillite de MM. E. Massicotte & frères.

M. S. C. Fatt a cte nommé curateur à la faillite de J. L. Lamplough.

M. Jos. Frigon, comptable, de Montréal. a été nommé curateur à la faillite de E. A. Provost.

M. John A. Nelson a été nommé cura teur à la faillite de Fred Edwards.

#### FAILLITES

Montréal.-T. L. Quertin, chapelier, a fait cession de ses biens à la demande de J. Lévy. Passif \$2,000.

Assemblée des créanciers le 26 décem-

Philias Desormiers, bois et charbon, a fait cession à la demande de la banque Nationale. Passif \$3,000.

Assemblée des créanciers le 27 décembre courant.

F. X. Trudeau, uouveautés, rue Ontario, a fait cession à la demande de MM. F. et J. Leclaire. Passif 3,000.

Valois Lusignan & Cie, fabricants de cidre, soda, etc, ont fait cession à la demande de M. Alexis Cueson. Passif environ \$1,600.

Assemblée des créanciers le 21 décem-

James G. Armstrong, photographe, a fait cession à la demande de MM. Berthiaume & Sabourin. Passif environ \$3,050.

Auguste Charbonnier, modes (Hélène Chalifoux ) a fait cession à la demande de la Banque d'Hochelaga. Passif environ \$500.00.

Ste Cunegonde.-Elie Rochon entrepreneur, a fait cession de ses biens à la demande de MM. Martin. Passif \$9,648.-29 : Assemblée des créanciers 27 Décem-

### NOTES.

Nous avons fait erreur la semaine dernière en annoncant la faillite de M. A. E. Racicot, commercant de médecines sauvages; le M. Racicot qui a fait cession est boucher et avait son étal rue Mignonne ni M. J. E. P. Racicot, ni M. Antoine Racicot ne sont intéressés dans faillite.

Galbraith & Cie, marchands tailleurs, Montréal, ont cessé leur commerce.

H. Millette, épicier, Montréal, a vendu son stock à Pierre Brisebois.

MM. Bonnin & Allaire, meublier, de Montréal, un délai de 4, 8, 9 et 12 mois; montrent un surplus d'actif de \$7,000. Les principaux créanciers ont décidé de leur accordé ce délai.

Une de nos principales maisons d'épiceries de gros, de la rue St Paul, Montréal, est en difficultés avec ses créanciers MM. Kent & Turcotte sont & faire l'inventaire de M. Edouard Lefebyre, nouveautés, rue Notre-Dame, Montréal

#### VENTES DE STOCKS

Montréal.—Wm. Silverstone. fourrures etc, vente à l'encan aujourd'hui.

J. A. Josephson, habillements confec tionnés; vente par encan lundi le 23 dé-

George Bergeron, habillements confectionnés; vente par encan lundi le 23 dédécembre.

Pour vendre vos Propriétés

Annoncez-les dans

PRIX COURANT



PROVINCE DE QUEBEC.

Département des Terres de la Couronne.

SECTION DES BOIS ET FORETS. Québec, 9 novembre 1889.

Avis est par le présent donné, que, conformément aux articles 1334, 1335 et 1336 des Statuts Refondus de la Province de Québec, les coupes de bois suivantes

sero	nt. mi	ses d	l'encl	hare	dans	lee e	allea	do			
seront mises à l'enchère, dans les salles de ventes du Département des Terres de											
la C	190										
JAN	a.m.,	Ť a antin									
aux	voir :	Locatio do									
		do									
Nun	Agence de l'Ottawa Supérieur. Numéro. Locations de Superficie										
мин	1610.		cations de ces de bois.			Mil		do do			
			Loca			car		do			
1 N	No 1	10, 2e			c A		25	do			
N.S.N.S.N.S.N.S.N.S.N.S.	140.	10, 2e	do	, do	do V		25	Rivière			
į N.		11, 2e	do	do	do	A 46 M	25	do			
is.		11, 2e	do	do	do		25	do			
1 N.	-	12, 20	do	do	do		25	do			
i S.	j	2, 2e	do	do	do		25	do			
į N.	1	10, 3e	do	do	do		25	do			
į S.		10, 3e	do	do	do		25	,do			
1 N.		11, 3e	do	do	do		25	do			
1 S.		11, 2e	do	do	do		25	do.			
1 N.	1	12, 3e	do	do	do	18.5	25	do			
1 S.		12, 3e	do	do	do-		25	Locatio			
	No. 5	72, Ri	vière	Ott	awa,		34	do			
x .	5	73	d			_	25	uo			
		74	d				31				
		75	d				25				
		76	d				25	Locatio			
		77		0			25	Locatio			
		78		0			25	do do			
		79		0			25	do .			
		80		0			25 25	- do			
*		81		0			1	do			
		82		0			7	do			
		83		0			5	Arrière			
		84		0 -			2				
		585 586		0 ,			25				
-		87		lo			25				
		588	d	lo	100		25	Location			
		89		o			25	do			
		590		lo			29 .	do			
		591		0	-		24	'do			
		592		ło			25	do			
		593	Ċ	lo .			25	. do			
		594	(	lo			25	1			
	. }	595	Ċ	lo			32				
		596		lo			19	1			
		597		lo			31 ½	Locati			
		598	~ C				25	do			
		599		0			25 .	do			
		800		lo		*	25	do			
		601	C	lo			23	do			
1		602		lo			14 10	do			
		603		lo			17	do			
		604		lo lo	(0)		23	do			
		605		lo lo			23	do			
		606	11.5				22	, do			
l		607		lo			26	do			
1		60 <b>S</b> 609		lo lo			11				
				lo			22	1			
l		610 611		lo			-17				
		612		lo			19	Locati			
		613		lo			19	do			
		614		lo .			7	· do			
	,-										
1		,	Supe	rficie	tota	le	1293				
1			-				•	a			
1		Agen	ce au	Las	DI-JO			1			
1	No.				Per	bonka	50	Les			
		194	10	ďο		do	50	want 1			

No.	123.	KIV.	reti	T W	eribo	шки	OU
	124	do	do		do		50
	126		Pér	ibon	ka		42
		_do_				8	15
~	133	do	Out	atch	i uai	Oues	
	134	do		do		do	8
		Arric		do		do	16 20 30
	136	do	,	do		do	20
	137	Lac	Com	miss	aires	, S.E.	30
	138	Arr.	Lac		lo	do	20
		Lac				8.0.	24 20
	140	Arr.	Lac		do	do	20
P. ouest	141	Rivi	re M	16ta	betch	ouan	20
	141	do			do		17
P. est	142				do		25
M4	144				do		20
Nord					do		20
Sud.	145	0	+ 4.	T 00	Kar	namin	
	140		ongt		IVAL	и <i>а</i> шти	36
·	150	Cont	Ongt	$\frac{1}{10}$	an		23
		Cant	OIL	Boile	1011		13
	155	do				-	16

159 Rivière Cyriac 160 161 do do 162 163 164 Pika do

do

26

361 371

166 Rivière Mistassibi Quest 10

Superficie totale 720 1/12
Agence du Scint-Maurice. No. 7 E. Rivière Batiscan Agence de Rimouski. Location No. 1 canton Neigette
do No. 2 do do
do No. 3 do Macpès Rivière (ansapscul, Nord do do Sud do 10 do do Suc No. 2 Rivière Humqui No. 3 do Nemtayé 10 20

Total..... 861 Agence du Saguenay. on Tadousac Est Rivière Manitou No. 1 Est
do No. 2 do
do No. 3 do do No. 1 Quest 30 No. 2 do No. 3 do 30 re Grande Trinité No. 1 Est do No. 2 do do ` No. 1 Ouest No. 2 do do 50 Petite Trinité No. 1 Est do No. 2 do do No. 1 Ouest No. 2 - do do 14 Calumet No. 1 Est 25 25

do No. 1 Ouest on Canton Laflèche Riv. Sault au Cochon 4 Est 40 do 3 do 20 Superficie totale...... 569 Agence de Gasph. on Baie de Gaspé Sud 121 17 do Nord Sydenham Sud Rivière St-Jean No. 1 Sud do Nord 14 Dartmouth Sud do Nord do do 191 do do 32 Superficie totale.. 1421

Agence de Granville. on Canton Armand rang E Canton Armand 19 No. 45 Rivière St-François No. 46 do do No. 46 do do No. 47 Rivière Noire 161 Canton Parke No. 2 24 Superficie totale...... 1134

Agence de Bonaventure Ouest. on Ruisseau Tom Ferguson 16 Rivière Escuminac Canton Nouvelle-Ouest 10 9 2 Ruisseau Glen Rivière André 6 Arrière Riv. Nouvelle-Ouest 10 Ruisseau du Moulin No. 2 12 Arr. do do do Sud Canton Carleton Canton Ristigouche

881 Superficie totale...... Agence Saint-François. ion Canton Emberton 191 262 Chesham No. 1 Chesham No. 2 Superficie totale...... 63

### CONDITIONS DE LA VENTE.

locations ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offerte en vente, a une mise à prix qui sera fixée le jour de la vente.

Ces locations seront adjugées aux plus hauts enchérisseurs.

Le prix d'achat et la rente foncière de la première année, par mille carré, de-vront être payés, dans tous les cas, avant l'adjudication finale, autrement la vente ra nulle et non avenue. Les locations une fois adjugées, seront

Les locations une lois adjugées, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne, maintenant en vigueur ou qui pourront le devenir plus tard.

Des plans indiquant les terrains cidessus désignés, sont déposés au Département des Terres de la Couronne, en cette ville, et au bureau des Agents, que concerne et seront visibles inscular.

cela concerne, et seront visibles jusqu'au jour de la vente.

#### E. E. TACHE Assistant-Commissaire T. C.

N. B. — D'après la loi, les journaux nommés à cet effet, par ordre en conseil, sont les seuls autorisés à publier cet avis.